

(fenêtr es) sur .N iè v r e)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 28/08/2017

EDITO

Rentrée morose pour les fonctionnaires

La feuille de route du nouveau ministre de l'action et des comptes publics est éloquente. La baisse des dépenses publiques sera encore à l'ordre du jour, avec l'annonce d'un nouvel assèchement de 60 milliards des dépenses de l'État sur l'ensemble du quinquennat. Sous couvert de modernisation de la Fonction publique, les leviers sont connus : suppressions de postes, réorganisation des effectifs, recours aux emplois précaires...

La suppression de 120 000 postes de fonctionnaires qui figurait dans le programme présidentiel affaiblira encore davantage des services publics déjà fortement touchés.

L'instauration d'un jour de carence, au nom du supposé principe d'équité entre le public et le privé, sera une nouvelle injustice à l'égard des fonctionnaires quand, dans le privé, ces jours sont pris en charge par une grande partie des entreprises.

Si le gouvernement s'est engagé à compenser la hausse de la CSG pour les fonctionnaires qui ne sont pas soumis aux mêmes cotisations que dans le privé, il n'a pas encore dit quel levier serait actionné pour éviter une baisse de salaire.

L'alignement des régimes de retraite et la mise en place d'une retraite par points seront à suivre de près car ils auront des conséquences néfastes sur les pensions.

Et en guise de reconnaissance, c'est un nouveau gel du point d'indice qui attend les fonctionnaires.

Bref, c'est encore une rentrée morose qui attend les fonctionnaires...

N° 232

Juillet-Août 2017

Sommaire : P.2 : carrière : ce qui change à la rentrée
P.3 : actu : ce qui change à la rentrée P.4 : L'équipe du SNUipp-FSU 58
Encarts : bulletin d'adhésion, enveloppe

P PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

RENTÉE 2017 : CE QUI ATTEND L'ÉCOLE ET LES ENSEIGNANTS



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

<http://58.snuipp.fr>

BRÈVES

Le nombre du mois :

10

Comme le nombre d'écoles de la Nièvre qui demandaient à revenir à la semaine de quatre jours mais qui ont vu leur demande refusée. A contrario, 98 écoles vont changer de rythme à la rentrée. Parmi elles, toutes les écoles de Nevers (ce qui constitue une petite particularité de notre département dans la mesure où dans l'ensemble, ce sont plutôt les écoles rurales qui reviennent à la semaine de quatre jours), mais pas celles de l'agglomération...

Fonctionnaires : variable d'ajustement budgétaire :

Augmentation de la CSG

la CSG augmentera de 1,7%. à compter du 1er janvier 2018 Le gouvernement s'est engagé à la compenser pour l'ensemble des salariés mais pour les fonctionnaires les modalités ne sont pas encore connues.

La majorité des retraités subiront pleinement cette augmentation.

Gel du point d'indice

Alors que le point était gelé depuis 2010, une seule revalorisation de 1,2% est intervenue en 2016. Ce gain serait tout de suite enrayé par le gel de la valeur du point, annoncé pour 2018 par le gouvernement, alors même que l'inflation repart à la hausse avec 1,8% pour 2017 et 1,7% pour 2018.

Jour de carence

Le gouvernement annonce pour 2018 le rétablissement d'une journée de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie. Cette mesure revient à les stigmatiser, à baisser leur salaire et à les placer dans la situation des salariés du privé les moins protégés.



RECLASSEMENT : DE NOUVELLES GRILLES AU 1ER SEPTEMBRE

A la rentrée 2017, les enseignant(e)s seront reclassés dans les nouvelles grilles. Les trois rythmes d'avancement d'échelon (grand choix, choix et ancienneté) sont remplacés par une cadence unique sauf dans les 6e et 8e échelons.

Tous les enseignants sont reclassés au 1er septembre 2017 dans les nouvelles grilles issues de PPCR. Ce reclassement se fait à échelon identique, sauf pour les enseignant(e)s ayant une ancienneté d'échelon supérieure à la durée d'échelon dans les nouvelles grilles qui sont reclassés à l'échelon supérieur. Par exemple, un enseignant avec 4 ans et 6 mois d'ancienneté dans le 9ème échelon sera reclassé au 10ème échelon, car son ancienneté d'échelon dépasse la durée du 9ème échelon dans la nouvelle grille qui est de 4 ans.

Un rendez-vous de carrière, c'est quoi ? Et qui sera concerné ?

Dans le cadre de PPCR, le système d'évaluation des enseignants a été réformé : le décret met fin aux inspections dont la fréquence, la durée, les objectifs variaient et supprime la note pédagogique. Il crée ainsi trois rendez-vous de carrière et devrait renforcer le rôle d'accompagnement des IEN.

Un rendez-vous de carrière, c'est quoi ?

Il prendra la forme d'une inspection en classe suivie d'un entretien avec l'IEN qui complétera une grille d'évaluation, rédigera un compte-rendu et proposera un avis.

L'avis définitif pouvant varier de « à consolider » à « excellent » sera arrêté définitivement par l'IA et permettra à 30 % des collègues de voir leur accès au 7ème et/ou au 9ème échelon accéléré d'une année. La durée de carrière pour atteindre le 11ème échelon de la classe normale variera ainsi de 24 à 26 ans.

Pour l'accès à la hors classe, l'avis sera transformé en élément d'un barème non connu à ce jour.

Quand et combien de rendez-vous de carrière ?

Trois rendez-vous de carrière seront programmés tout au long de la carrière :

- dans la seconde année du 6ème échelon
- entre 18 mois et 30 mois depuis la promotion au 8ème échelon
- dans la seconde année du 9ème échelon pour l'accès à la hors classe

La liste des collègues inspectables est dressée en juin et chaque collègue est informé-e de la visite de l'IEN un mois à l'avance. Un guide permettra de connaître les attendus et les objectifs de ce rendez-vous de carrière.

Un 4ème rendez-vous concernera les collègues éligibles à la classe exceptionnelle mais cette fois sans visite en classe mais un avis émis par l'IEN au regard de l'ensemble de la carrière.

Qui sera concerné par un rendez-vous de carrière cette année ?

- les PE promus au 6ème échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017
- les PE promus au 8ème échelon entre le 1er mars 2016 et le 29 février 2017
- les PE promus au 9ème échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017

ACTU : CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

Exceptions faites des CP à 12 et du décret sur les rythmes, l'arrivée d'un nouveau ministre rue de Grenelle n'a pas en apparence modifié le visage d'une rentrée dont les grandes lignes avaient été fixées par le gouvernement précédent. Cependant les premières déclarations de Jean-Michel Blanquer ne rassurent pas, aussi bien quant à la politique éducative qu'il entend mener que sur le sort réservé aux enseignants des écoles. Le point sur ce qui va changer cette année.

CP à 12 et REP +

2 500 cours préparatoires « dédoublés » dans les REP +, c'est la mesure « phare » annoncée par Jean-Michel Blanquer censée permettre à 100 % des élèves de réussir leur CP. Outre que ce dispositif se met en place à moyens constants sans création de postes et donc au détriment notamment du « plus de maîtres que de classes », on peut s'interroger sur sa pertinence et son efficacité. Dans la Nièvre, aucune école n'est a priori concernée par le dispositif.

Rythmes scolaires

Le décret paru au [journal officiel du 28 juin](#) dernier a permis à un certain nombre de communes de passer dès cette rentrée à une organisation de la semaine scolaire sur quatre jours. Les cinq matinées de classe ne sont donc plus obligatoires. 98 écoles reviennent à la semaine de quatre jours dans la Nièvre.

Programmes

Les programmes de maternelle de 2015 et d'élémentaire de 2016 n'ont pas été remis en question par le ministre. Ceci alors que les enseignants n'ont pas bénéficié d'un accompagnement à la hauteur pour les aider à les mettre en place. Pour autant, les différentes déclarations du ministre évoquant des inflexions vers un recentrage sur les fondamentaux ou une école maternelle dédiée à un apprentissage systématisé du langage ne sont pas sans inquiéter.

Sécurité

Les mesures de sécurité dans les écoles ont été renforcées. Il convient désormais de rédiger deux plans de prévention et de mise en sécurité (PPMS) distincts. L'un est classiquement consacré à la gestion des risques majeurs, l'autre est dédié aux risques spécifiques liés à l'attentat. Des documents ont été conçus pour aider directeurs et adjoints à élaborer des consignes de sécurité mais pour l'instant aucune formation spécifique n'a été prévue.

Psychologues

Le nouveau corps de psychologues de l'Éducation Nationale a été créé au 1er septembre. Les [lauréats du premier concours](#) doivent effectuer un stage auprès d'un psychologue tuteur en pratique accompagnée.

Enseignants spécialisés

Les enseignants spécialisés en formation préparent désormais la [nouvelle formation CAPPEI](#). Cette formation dans laquelle les options ont disparu se décline en modules : un tronc commun de 144 heures, deux modules d'approfondissement de 104 heures, un module de professionnalisation de 52 heures.

Plan numérique

Datant de la rentrée précédente, le plan numérique reste à l'ordre du jour des formations en cours. Un kit de formation, constitué de banques de ressources à destination des enseignants de cycle 3 est disponible depuis mai 2017 sur [education.gouv.fr](#).



CUI-CAE

Suppressions d'emplois aidés : l'école en difficulté

Le SNUipp-FSU dénonce la réduction drastique des personnels qui assurent l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'aide à la direction d'école.

L'annonce d'une réduction drastique des contrats aidés par le ministère du Travail, remet en question les missions qu'ils exercent dans les écoles, l'accompagnement des élèves en situation de handicap et l'aide administrative à la direction d'école, perturbant ainsi la rentrée dans les écoles. Aujourd'hui, de nombreuses écoles sont dans l'incertitude. Là où les contrats se terminaient cet été, aucune assurance n'est donnée pour assurer l'accompagnement de tous les élèves pour lesquels les MDPH ont notifié un besoin. Le renouvellement des contrats des personnes aidant les directrices et directeurs d'école dans leur travail administratif relèverait quant à lui de l'exception. Face à l'inquiétude croissante, le gouvernement a précisé que l'école serait relativement préservée mais avec l'annonce de seulement 50 000 contrats à cette rentrée dans l'Éducation nationale c'est déjà 23 157 de moins que l'année précédente. [...]

Le SNUipp-FSU dénonce les répercussions de ce véritable plan social pour les personnels, les enseignants et leurs élèves. Il demande dans un premier temps que ces personnels puissent bénéficier d'un renouvellement de leur contrat jusqu'au terme de sa durée maximale prévue et d'une réelle formation professionnelle. Dans un second temps, les missions exercées par ces personnels doivent être reconnues et évoluer vers de véritables métiers de la Fonction publique, stables, pérennes et correctement rémunérés.

SNUIPP-FSU 58 BUREAU DÉPARTEMENTAL 2017-2018

Secrétaire départementale



Coralysse Mazzotti

ASH
carrière
Action sociale
Précaires

Secrétaire adjoint



Alexandre Piquois

Carrière
Début de carrière

**SE SYNDIQUER ?
UNE VRAÏE
BONNE IDÉE.**

POUR SON MÉTIER
POUR SOI-MÊME
POUR LES ÉLÈVES.

Secrétaire adjointe/trésorière

Delphine Nicolas

Trésorerie
Carrière



Secrétaire adjoint

Christophe Bolle

Carrière
Site internet
Bulletin



Secrétaire adjoint

Emmanuel Loctin

CHSCT
Carte scolaire



Secrétaire adjointe

Karen Gauchot

Carte scolaire
Début de carrière
retraite



Secrétaire adjointe

Pascale Bertin

Carte scolaire
Relations avec la FSU



Secrétaire adjoint

Jimmy Derouault

CHSCT



SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

<https://adherer.snuipp.fr>



66% de la cotisation sont remboursés
sous forme de crédit d'impôt.

Secrétaire adjointe

Ghislaine Berlande

Début de carrière
Formation
Trésorerie



**COMMENT
NOUS CONTACTER ?**

SNUipp-FSU 58
2, bd P. de Coubertin
58000 NEVERS

03 86 36 94 46
snu58@snuipp.fr
<http://58.snuipp.fr>